

E 5510

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 21 juillet 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 juillet 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Budget prévisionnel d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour
2011.

12390/10



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 19 juillet 2010

12390/10

**SIRIS 119
COMIX 525**

NOTE

de: la délégation française

au: Groupe «Affaires Schengen» (SIS/SIRENE) (Comité mixte UE - Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein)

n° doc. préc.: 17365/09 SIRIS 179 COMIX 946 + COR 1

Objet: Budget prévisionnel d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2011

Conformément au règlement financier concernant les frais relatifs à l'installation et l'utilisation du C.SIS (SCH/Com-ex (93) 16 rév. 2 et SCH/Com-ex (97) 35), tel qu'amendé par les Décisions du Conseil 2007/472/CE du 25 juin 2007¹, 2008/328/CE du 18 avril 2008² et 2009/914/CE du 30 novembre 2009³, la délégation française présente ci-après le budget prévisionnel d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour l'année 2011.

Ce projet est conforme au plan prévisionnel pluriannuel d'installation et de fonctionnement du C.SIS (document 12389/10 SIRIS 118 COMIX 524), soumis également à l'approbation de ce groupe.

Ce plan est établi à des fins de prévisions budgétaires et ne se substitue donc à aucune décision implicite quant à la réalisation d'une option liée à des coûts repris ci-dessous. Il a été élaboré en se fondant sur les hypothèses suivantes :

¹ JO L 179/07 du 7.7.2007, p. 50.

² JO L 113/08 du 25.4.2008, p. 21.

³ JO L 323/09 du 10.12.2009, p. 6.

1. Budget d'installation

Le système ayant été rénové, la prévision d'installation est relativement modeste mais néanmoins il convient d'envisager une provision des budgets englobant des charges d'évolutions matérielles et logicielles pour un montant de 200 000 EUR.

Des prestations d'expertise d'un montant estimé à 360 000 EUR sont à prévoir en ce qui concerne le New SISNET en déploiement et migration en 2011 ainsi que pour le C.SIS 1+R2 dans sa phase opérationnelle.

La continuation du programme de développement SIS II suppose de prévoir également un budget d'expertise pour le projet SIS II d'un montant estimé à 240 000 EUR.

Par contre, aucun budget n'est à prévoir pour un plan alternatif au SIS II maintenu par le Conseil (JAI) du 3/4 juin 2010. Si cette alternative venait à être déclenchée, elle serait financée par le budget communautaire.

Tenant compte de tous ces éléments, le budget prévisionnel d'installation du C.SIS pour 2011 s'élèverait ainsi à **800 000 EUR**.

2. Budget de fonctionnement

Il faut constater une augmentation du montant de la maintenance forfaitaire en conditions opérationnelles, consécutive à la mise en production du C.SIS 1+R2.

Les autres postes sont reconduits pour des montants légèrement revus – à la hausse ou à la baisse – pour tenir compte des évolutions observées durant l'année écoulée. Aucun poste n'appelle d'observations particulières.

Conformément aux orientations du Conseil¹ et à l'accord confirmé par le Groupe de travail SIS/SIRENE du 22 septembre 2008², ce budget inclut une nouvelle rubrique destinée à couvrir les coûts de fonctionnement du groupe de travail « Task Force SIS II ».

Le budget prévisionnel de fonctionnement du C.SIS pour 2011 s'élèverait ainsi à **3 890 000 EUR**.
En conséquence, le budget prévisionnel total du C.SIS pour 2011 s'élèverait à **4 690 000 EUR**.

Le Groupe "Affaires Schengen" (SIS/SIRENE) est invité à approuver ce budget prévisionnel et à solliciter l'accord du COREPER/Etats membres réunis au sein du Conseil.

¹ Voir Conclusions du Conseil du 28 février 2008 (7098/08 JAI 106 SIRIS 27 COMIX 175, point 7).

² Voir 10705/08 SIRIS 98 COMIX 496 et 13324/08 SIRIS 132 COMIX 685.

**BUDGET D'INSTALLATION PREVISIONNEL
DU C.SIS POUR 2011**

(en EUR)	2011
INSTALLATION	
Evolution matérielle et logicielle diverses	200 000
Prestations d'expertise relatives au C.SIS 1+R et au SISNET	360 000
Prestations d'expertise relatives au projet SIS II	240 000
TOTAL GENERAL	800 000

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL
DU C.SIS POUR 2011**

NATURE des DEPENSES	COUTS (EUR)	TOTAUX (EUR)
Frais d'exploitation et de fonctionnement		
<i>1. Maintenance Informatique</i>		
Maintenance forfaitaire du système	2 120 000	
Consommables informatiques	20 000	
Renouvellement des moyens informatiques	35 000	
<i>2. Entretien et fonctionnement des locaux</i>		
Nettoyage	<i>payé par la France</i>	
Loyers et charges	<i>payé par la France</i>	
Téléphone	30 000	
Climatisation (10% remboursés par les pays)	15 000	
Electricité et fluides	<i>payé par la France</i>	
Travaux d'entretien	<i>payé par la France</i>	
Travaux de mises aux normes environnementales.....	200 000	
Divers	40 000	
S/Total exploitation et fonctionnement		2 460 000
Mobilier, équipement et fournitures		
Mobilier	<i>payé par la France</i>	
Équipement de bureau et fonctionnement du secrétariat	20 000	
S/Total mobilier, équipement et fournitures		20 000
Documentation, relations publiques, formation		
Achat de livres et documents	5 000	
Accueil des visiteurs et stagiaires	5 000	
Frais de formation	40 000	
S/Total documentation, R.P., formation		50 000
Personnel et déplacements		
4 ingénieurs d'exploitation	350 000	
8 opérateurs de saisie	480 000	
3 ingénieurs de tests	190 000	
Assistance help desk	60 000	
Déplacements	80 000	
S/Total personnel		1 160 000
« Task Force SIS II »		
Prestations d'assistance	200 000	
S/Total « Task Force SIS II »		200 000
TOTAL GENERAL		3 890 000